L'ENTRETIEN DE DEMANDE D'ASILE

QU'EST CE QUE L'ENTRETIEN DE DEMANDE D'ASILE ? [1]

Le but de cet entretien est de comprendre pourquoi vous ne pouvez pas retourner dans votre pays d'origine. C'est l'occasion de pouvoir raconter toute votre histoire. Après la phase d'enregistrement de votre demande, au cours de laquelle vous avez rempli le formulaire et été interrogé sur votre voyage jusqu'à Malte, vous serez appelé pour un entretien.

Pendant cet entretien, un agent de **l'Agence de Protection Internationale** (IPA) vous demandera pourquoi vous avez quitté votre pays d'origine et pourquoi vous pensez que vous ne pouvez pas y retourner. Tout ce que vous dites et faites pendant cet entretien est **strictement confidentiel** ; personne ne dira rien sans votre consentement, y compris à vos amis ou aux membres de votre famille présents à Malte.

Il est important que vous compreniez les questions et que IPA comprenne vos réponses. Si vous avez besoin d'un interprète, IPA prendra ses dispositions pour vous en fournir un. Celui-ci est aussi tenu par la confidentialité. Il vous est possible de demander à IPA de changer d'interprète si vous ne vous sentez pas à l'aise avec elle/lui, par exemple si vous préférez un homme ou une femme.

QUE FAIRE SI JE NE PEUX PAS ASSITER À MON ENTRETIEN ?

Si vous ne pouvez pas assister à votre entretien car vous êtes malade ou pour d'autres raisons, veuillez le signaler à l'Agence de Protection Internationale (IPA) le plus rapidement possible avant la date de votre rendez-vous afin d'en fixer un nouveau. Être présent à votre rendez-vous est extrêmement important, et seules des raisons très sérieuses peuvent justifier la demande d'un report.

Aussi, sachez que beaucoup de personnes ont rendez-vous quotidiennement avec IPA. Ainsi, demander à changer la date de celui-ci pourrait vous faire attendre beaucoup plus longtemps.

Si vous avez besoin d'assistance pour cela, vous pouvez contacter une organisation de soutien[2].

[1] Voir la FICHE D'INFORMATION NO 17: LA PROCÉDURE D'ASILE EN IMAGES (http://aditus.org.mt/Publications/factsheet17_asylumprocedurepictures.pdf, et la FICHE D'INFORMATION NO 12: LA PROCÉDURE D'ASILE (http://aditus.org.mt/Publications/factsheet12_asylumprocedure.pdf).
[2] Voir la FICHE D'INFORMATION NO 21: LES ORGANISATIONS DE SOUTIEN (http://aditus.org.mt/Publications/factsheet21_supportingorganisations.pdf).

Asylum, Migration and Integration Fund
Project is part-financed by the European Union
Co-financing rate: 75% EU Funds; 25% Beneficiary Funds
Sustainable Management of Migration Flows

Votre entretien se tiendra dans les bureaux de IPA à cette adresse :

Fafner House, Triq Nazzjonali,
Ħamrun HMR 901

Soyez à l'heure ! Le jour de votre entretien, vous devrez arriver au moins 30 minutes en avance. Cela vous aidera à être plus détendu et à l'aise.

Ne vous inquiétez pas si vous n'avez pas de documents avec vous, car la décision sur votre demande de protection ne dépendra pas de cela. Si vous avez des documents avec vous, apportez-les à votre entretien. Si quelqu'un peut vous les envoyer de manière sûre, signalez-le à IPA et à une organisation de soutien qui vous aidera pour les recevoir.

Si vous avez le temps les jours précédant votre entretien, essayez de vous rappeler d'informations importantes telles que les lieux, les dates, les personnes et incidents vécus. Écrire ou dessiner ces souvenirs pourrait aussi vous aider.

Soyez conscient que pendant votre entretien, vous pourriez avoir besoin de parler de moments difficiles ou douloureux que vous avez vécus. Par exemple, avez-vous, ou un membre de votre famille été arrêté, emprisonné, battu, torturé ou violé ? Un proche a-t-il été tué ? Avez-vous fait quelque chose qui a énervé ou contrarié votre famille ou votre communauté ? Vous sentez-vous exclu(e) de votre communauté à cause de vos croyances ou activités ? Si penser ou parler de ces expériences vous est trop difficile, contactez une organisation de soutien.

Difficile de dire à l'avance de quoi il est important que vous parliez pendant votre entretien mais gardez en tête que IPA doit comprendre pourquoi vous avez peur d'être renvoyé(e) dans votre pays d'origine et tout ce qui peut expliquer cela est utile. Si vous n'êtes pas sûr(e) de ce qui est utile, contactez une organisation de soutien.

Vous avez certainement entendu des histoires d'autres réfugiés au sujet de ce que vous devriez ou ne devriez pas dire. Faites attention, car **votre histoire est la vôtre.** La personne chargée de votre entretien connaît très bien la situation dans votre pays d'origine et s'en rendra probablement compte si vous lui racontez une fausse histoire. Cela peut les amener à ne pas croire ce que vous dites, même les déclarations qui sont vraies.

IMPORTANT : Si vous changez d'adresse pendant la procédure d'appel, n'oubliez pas de prévenir IPA car cela est nécessaire pour vous envoyer les informations et décisions.

Asylum, Migration and Integration Fund
Project is part-financed by the European Union
Co-financing rate: 75% EU Funds; 25% Beneficiary Funds
Sustainable Management of Migration Flows

PUIS-JE AVOIR UN AVOCAT POUR M'AIDER ?

Avant votre entretien vous pouvez parler à un avocat ou à une organisation de soutien, sur n'importe quel aspect de votre histoire. De plus, vous pouvez venir à votre entretien avec un avocat, mais ses services ne seront pas gratuits. Vous devrez en trouver un et le payer, ou vous pouvez contacter une organisation de soutien qui offre des conseils juridiques gratuits.

Si vous avez moins de 18 ans, votre tuteur légal doit être présent pendant votre entretien.

QUE VA-T-IL SE PASSER PENDANT L'ENTRETIEN ?

Un agent de IPA, vous, et – si besoin – un interprète, seront présents. L'entretien est enregistré, et l'agent prendra des notes sur un ordinateur. Il vous posera plusieurs questions sur votre vie avant votre arrivée à Malte : famille, ville/village où vous avez grandi, épisodes difficiles, éducation, emploi, etc. Toutes les questions et réponses seront transcrites par l'agent sur ordinateur, et une copie de ce document vous sera remise lorsque vous recevrez votre décision.

Les entretiens peuvent durer parfois jusqu'à plusieurs heures, cela dépend de votre histoire. Si vous avez besoin d'une pause ou d'eau, vous pouvez en informer l'agent de IPA. La durée de l'entretien n'aura pas d'incidence sur son résultat.

Si, à un moment donné, vous vous sentez mal à l'aise avec l'interprète (par exemple s'il/elle ne traduit pas correctement, il/elle vous suggère des réponses, si vous préférez un interprète féminin/ masculin), informez-en immédiatement l'agent.

QUE VONT-ILS ME DEMANDER PENDANT L'ENTRETIEN ?

Plusieurs questions sur vos antécédents personnels seront posées, afin que IPA puisse comprendre votre situation. On vous demandera ensuite pourquoi vous demandez une protection à Malte, et pourquoi vous avez peur d'être renvoyé(e) dans votre pays d'origine.

COMMENT ME COMPORTER PENDANT L'ENTRETIEN ?

Ce n'est pas un test ou un examen, mais un entretien pour comprendre votre histoire. Ne vous sentez pas effrayé(e) ou intimidé(e), c'est au contraire l'occasion d'expliquer votre demande ! Nous vous recommandons de :

- Toujours dire la **vérité**. Mentir pourrait affecter la manière dont l'agent interprète votre histoire. Cela pourrait aussi rendre votre histoire incohérente ou improbable.
- Soyez **cohérent** et essayez de toujours garder la même version de votre histoire. Si vous changez quelque chose ou vous rappelez de nouveaux éléments, il convient d'expliquer à l'agent pourquoi vous avez fourni des informations différentes plus tôt dans l'entretien.
- Si vous ne pouvez pas répondre à une question, par exemple parce que vous ne pouvez pas vous en rappeler ou parce que vous ne connaissez

Asylum, Migration and Integration Fund
Project is part-financed by the European Union
Co-financing rate: 75% EU Funds; 25% Beneficiary Funds
Sustainable Management of Migration Flows

simplement pas la réponse, soyez honnête et dîtes le. Vous pouvez dire « Je ne sais pas » ou « Je ne m'en souviens pas » et essayer d'expliquer pourquoi.

- C'est votre entretien, donc prenez votre temps pour réfléchir et répondre aux questions. Si vous ne comprenez pas la question, n'hésitez pas à demander à l'agent de la répéter.
- Les questions intimes sur votre vie privée ne sont pas autorisées, et vous pouvez choisir de ne pas y répondre !

ET À PROPOS DES MEMBRES DE MA FAMILLE PRESENTS À MALTE DEMANDANT AUSSI UNE PROTECTION ?

Vous serez entendu seul. Les membres de votre famille auront leur propre entretien s'ils ont l'âge requis. N'oubliez pas que l'entretien est entièrement confidentiel, y compris vis-à-vis de votre famille. Parfois, les réfugiés ont l'impression que leur propre histoire n'est pas aussi importante que celle de leur mari, de leur femme, ou de leurs parents. Votre entretien porte sur vous !

Notez qu'aucune garderie pour vos enfants ne sera offerte pendant votre entretien. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de raconter entièrement votre histoire devant vos enfants, il vous serait utile de trouver quelqu'un qui puisse s'occuper d'eux pendant votre entretien.

QUAND ET COMMENT VAIS-JE RECEVOIR LA DÉCISION ?

Vous ne recevrez pas de décision le jour de votre entretien. La décision de IPA peut prendre plusieurs mois avant de vous être notifiée, généralement entre 6 et 8 mois. Cela peut cependant prendre plus de temps selon le nombre de demandes reçues par IPA.

Asylum, Migration and Integration Fund
Project is part-financed by the European Union
Co-financing rate: 75% EU Funds; 25% Beneficiary Funds
Sustainable Management of Migration Flows